



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R482 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA201

Mise à jour : 25/02/2022

PF.V11 : 10/12/2021

- **PUBLIC**

Utilisateurs d'engins de chantier expérimentés.

Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

- **PREREQUIS**

Savoir communiquer en français.

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.482, la détention d'un CACES® R.482 atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie des engins de chantier concernée.

- **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer la législation en cours,
- Assurer la maintenance 1^{er} niveau,
- Appliquer les règles générales de sécurité,
- Mettre en place les savoir-faire pratiques,
- Appliquer les règles de sécurité propres et particulières à l'utilisation des engins des catégories concernées.

- **CONTENU DE FORMATION**

CONNAISSANCES GENERALES

Conditions à remplir pour exercer la profession de conducteur d'engin

La réglementation en vigueur : conducteur, constructeur, employeur

Le rôle et la responsabilité du chef de manœuvre, du signaleur et de l'homme-traffic

Prévention des risques professionnels : les acteurs internes et externes à l'entreprise – Point sur le dispositif CACES® R.482

TECHNOLOGIE DES ENGIN DE CHANTIER

Les différents types d'engins – Catégories et spécificités

Identification, rôle et principes de fonctionnement des composants et mécanismes, des dispositifs de sécurité

Les interdictions et en particulier risques liés à la neutralisation des dispositifs de sécurité

Les accessoires interchangeables

Les pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin - Les issues de secours sur les engins

LES REGLES DE CIRCULATION APPLICABLES AUX ENGIN DE CHANTIER

Les panneaux et marquages horizontaux

Les consignes et règles de circulation sur chantier et sur la voie publique

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R482 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA201

Mise à jour : 25/02/2022

PF.V11 : 10/12/2021

EXPLOITATION DES ENGIN DE CHANTIER EN SECURITE

La prise de poste, les vérifications et la mise en service

Les principaux risques liés au fonctionnement et à la conduite de l'engin - Les dispositifs de sécurité sur l'engin

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...)

Utilisation des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

Les gestes et signaux de commandement conventionnels pour le guidage des engins de chantier (voir annexe 10),

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments) et risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...)

La fin de poste et opérations d'entretien quotidien – maintenance – La gestion des anomalies et dysfonctionnements.

TESTS POUR OBTENTION DU CACES®

Selon unités de temps définies dans la R.482 :

- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum
- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain - 7UT maximum par candidat et par jour conformément à l'annexe 3 A3/3 de la R.482

UT variables selon les catégories - 1 UT = 1 heure +/- 10 minutes

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® 2020.

• METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Échange préformation de validation du positionnement, Confirmation du positionnement en début de formation par le formateur.

- Formation en Présentiel
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'apports individuels de chacun et retours d'expériences des participants
- Matériel pédagogique : Les engins et terrain d'exercices conformes à la R.482
- Document remis aux stagiaires : Livret Conduite en sécurité des engins de chantier - R.482 Editeur : Marque jaune – Mémo Forma

• MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : Méthode interrogative, démonstrations, épreuves formatives.
- Formation certifiante :
En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratique sont organisés, en fin de formation.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R482 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA201

Mise à jour : 25/02/2022

PF.V11 : 10/12/2021

Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Une attestation de formation, qui mentionne les compétences acquises et non acquises, est délivrée si le candidat ne présente pas l'ensemble des aptitudes requises. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

- **FORMATEUR**

Formateur spécialiste du domaine et testeur habilité en R.482

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Attestation de formation

Formation certifiante : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule présence du stagiaire tout au long de la formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®.

- Information importante :

CACES® et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

L'option IPR dans la R.482 - Dispositions de la recommandation

Le CACES® R.482 peut être complété par une évaluation optionnelle relative aux interventions à proximité des réseaux ; l'obtention de cette option nécessite la réussite au QCM-IPR du MTES niveau « opérateur ». Dans ce cas, le certificat comportera la mention : Réussite au QCM IPR « opérateur » le : Jour / Mois / Année.

En l'absence d'évaluation ou en cas d'échec au QCM-IPR, la mention suivante sera portée sur le certificat : Ce CACES® ne permet pas la délivrance d'une AIPR.

La formation et le QCM-IPR proposé par l'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), en option au CACES® (Voir devis joint) correspond au profil « opérateur ».

Si vous souhaitez une évaluation selon un autre profil, l'ASFO Adour traitera votre demande de façon indépendante au CACES®.

VOS CONTACTS ASFO Adour

www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
Route d'Hiribéhère- Impasse Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R482 FORMATION INITIALE A LA CONDUITE DES ENGIN DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA201

Mise à jour : 25/02/2022

PF.V11 : 10/12/2021

- **DUREE**

2 jours, à raison de 7h/j

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2022 ?
Mont de Marsan	31 janvier et 2 ou 3 février / 15 et 17 ou 18 mars / 11 et 13 ou 14 avril / 17 et 19 ou 20 mai / 13 et 15 juin / 20 et 22 ou 23 juin / 25 et 27 ou 28 juillet / 19 et 21 ou 22 septembre / 26 et 28 ou 29 septembre / 10 et 12 ou 13 octobre / 28 et 30 novembre ou 1 ^{er} décembre / 6 et 8 ou 9 décembre
Saint Paul les Dax	7 et 9 au 10 mars / 14 et 16 ou 17 mars / 5 et 7 ou 8 avril / 9 et 11 ou 12 mai / 16 et 18 ou 19 mai/14 et 16 juin / 27 et 29 ou 30 juin / 5 et 7 ou 8 juillet / 18 et 20 ou 21 juillet / 5 et 7 ou 8 septembre / 12 et 14 ou 15 septembre / 4 et 6 ou 7 octobre / 17 et 19 ou 20 octobre / 7 et 9 ou 10 novembre / 21 et 23 ou 24 novembre / 5 et 7 ou 8 décembre / 12 et 14 ou 15 décembre
Ustaritz	Nous consulter
TARIF	590 € HT (708 € TTC) / personne pour 1 catégorie + 100 € HT (120 € TTC) par catégorie suppl.

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Un référent Handicap est à votre disposition.

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur www.asfo-adour.org / Certifications et Qualité

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur www.asfo-adour.org / Fiche programme

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur www.asfo-adour.org / Informations et Formation

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur www.asfo-adour.org / Nos documents.

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur www.asfo-adour.org / Contact

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎ .05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎ .05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
Route d'Hiribèhere- Impasse Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎ .05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org